

ANNEXE 17



Contrat de dépôt temporaire d'archives, de documents et d'objets privés.

Exposition Espace Salitar.

Entre

.....
Adresse, code postal, ville :

Courriel :

Téléphone :

ci-après dénommé(e) le déposant,

et

La commune d'Elne, représentée par M. Nicolas GARCIA, Maire agissant en vertu d'une délibération n°..... en date du/...../2025

14 Boulevard Voltaire-66200 Elne

ci-après dénommé le dépositaire,

il a été convenu ce qui suit :

OBJET DU DEPÔT

CONTEXTE :

La commune d'Elne lance un appel aux personnes qui ont fréquenté le collège Paul Langevin dès son ouverture au mois de janvier 1972 jusqu'au mois de juin – juillet 1972.

L'objectif de cette mobilisation est de nourrir une exposition permanente sur le site de l'Espace Salitar retraçant l'histoire de la construction ainsi que l'entrée en fonctionnement du CES Paul Langevin.

Tous types de documents, archives ou objets se rapportant à ladite période sont susceptibles d'être utiles pour l'élaboration des contenus.

Article 1

Le déposant dépose au service Démocratie Participative de la commune d'Elne, sous forme d'originaux, les archives, documents et / ou objets dont il est propriétaire et dont une description est annexée au présent contrat.

Article 2

Le déposant sera tenu de venir récupérer les archives, documents et / ou objets déposés une fois leur traitement réalisé. A sa demande, le déposant peut bénéficier d'une copie numérique des traitements qui seront réalisés.

ANNEXE 17

Article 3

Le contrat sera établi en deux exemplaires dont l'un sera remis au déposant.

Article 4

Le dépositaire pourra être amené à numériser, reproduire, photographier s'il le souhaite les documents, archives, objets déposés.

Le déposant autorise la commune d'Elne à effectuer les exploitations suivantes des images numérisées (cocher les cases correspondantes) :

..... Toute réutilisation non commerciale et représentation des documents, archives, objets par la commune d'Elne dans le cadre de ses missions et de ses actions de valorisation liées au CES – ancien collègue Paul Langevin (Rue du Salitar 66200 Elne).

..... Reproduction et diffusion des documents, archives, objets de manière permanente, sur les réseaux sociaux gérés par les services de la commune.

En contrepartie, la commune d'Elne, s'engage à respecter et faire figurer les mentions obligatoires de responsabilités indiquées par le déposant pour désigner ces documents, archives, objets.

Article 5

Les reproductions de documents, archives, objets déposés, réalisées par les soins ou aux frais du dépositaire resteront la propriété de celui-ci. Leur communication sera soumise aux conditions imposées par l'article 4.

Article 6

Toute communication à un tiers des documents, archives, objets déposés sera soumise à l'autorisation écrite du déposant.

Article 7

Si le déposant estime nécessaire de devoir mettre fin au présent contrat, il devra en donner l'avis au dépositaire par simple lettre. Cette dénonciation ne prendra effet qu'à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de réception de ladite lettre. La réintégration des documents au lieu désigné par le déposant se fera à ses frais. Décharge sera alors donnée au dépositaire.

Article 8

Sauf dénonciation, le présent contrat est établi pour une durée de 10 ans. Au terme de cette période de 10 ans, le déposant et le dépositaire disposent d'un délai de trois mois pour décider de la modification éventuelle du présent contrat. Sans modification formalisée, le présent contrat est renouvelable par tacite reconduction.

Fait en double exemplaire

A Elne, le

Le déposant,

Le dépositaire,